

CANTINE

Informations générales sur le service de demi-pension.

Le service de demi-pension est annexe à l'établissement, et il n'est pas obligatoire.

Les élèves peuvent manger à l'École de façon assidue pendant toute l'année scolaire ou ils peuvent acheter des tickets cantine de façon ponctuelle.

L'inscription se fait pendant les vacances d'été, à travers un document de Google Forms qui est envoyé à toutes les familles à la fin du mois de juin.

Il est possible de s'inscrire pour quatre ou cinq jours par semaine, toute autre combinaison devra se faire moyennant l'achat de tickets.

L'inscription engage l'élève pour la durée du trimestre. S'il n'y a pas de changements qui sont notifiés, l'inscription se renouvelle automatiquement à la fin de chaque trimestre.

Toute modification doit se faire par demande écrite sur l'adresse e-mail viescolaire@ecolelesseps.net, au moins 15 jours avant la fin du trimestre.

Le service de cantine est adapté aux besoins des élèves d'après leur âge. Les enfants de maternelle sont servis à table, tandis que les élèves de CP jusqu'au CM2 disposent d'un système de self-service qui favorise leur autonomie.

Pour les élèves ayant des besoins alimentaires spéciaux, on dispose aussi d'une large variété de menus adaptés à leurs nécessités [[PDF](#)].

Concernant les élèves qui ont une restriction alimentaire ponctuelle il y a toujours la possibilité de demander un régime, soit en s'inscrivant directement à l'accueil soit via mail sur: viescolaire@ecolelesseps.net.